

PAR COURRIEL

Le 1^{er} septembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 64960 - Réponse

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 18 août dernier, votre demande concernant le 112, rang des Grandes-Allonges (lot 2 970 929 du cadastre du Québec) à Saint-Pie.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Modification, 16 juin 1995 (2 pages);
2. Certificat d'autorisation, 6 août 1993 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (4)

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de la Montérégie**

Longueuil, le 16 juin 1995

MODIFICATION

Les entreprises Tuba inc.
112, rang Des Allonges
Saint-Pie-de-Bagot (Québec)
JOH IWO

N/Réf. : P-7610-16-01-0420302
1068047

Objet: Exploitation d'une fabrique de meubles en métal

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 6 août 1993 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

exploitation d'une fabrique de meubles en métal, d'une capacité de **art.** unités par semaine, située sur le lot n° 639-46 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, dans la municipalité du village de Saint-Pie-de-Bagot, municipalité régionale de comté Les Maskoutains.

À la suite de votre demande datée du 8 août 1993, reçue le 12 août 1994 et complétée le 13 février 1995, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

abandon de l'activité de peinture des meubles en métal.



MODIFICATION

-2-

N/Réf. : P-7610-16-01-0420302
1068047

Le 16 juin 1995

La demande de modification fait partie intégrante de la présente modification.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement
et de la Faune,

Kathleen Carrière

Kathleen Carrière
Directrice régionale - Environnement
de la Montérégie

KC/OP/pg



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de la Montérégie**

Longueuil, le 6 août 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Les entreprises Tuba inc.
195, rue Saint-Pierre
Saint-Pie-de-Bagot
J0H 1W0

N/Référence : G-7610-16-01-0420301
1075289

Objet : Exploitation d'une fabrique
de meubles en métal

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 9 mars 1993 et complétée le 6 août 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), et ce, au titulaire ci-haut mentionné de réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une fabrique de meubles en métal, d'une capacité de **art. 23-24** unités par semaine.

Cette fabrique n'émettra aucune émission atmosphérique à l'atmosphère et ses eaux de lavage seront éliminées comme des déchets dangereux.

La fabrique se trouve sur le lot no 639-46 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, dans la municipalité du village de Saint-Pie-de-Bagot.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : G-7610-16-01-0420301
1075289

Le 6 août 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

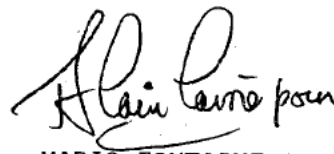
TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à Odette Picard	07-07-93	art. 53-54
Lettre à Odette Picard	08-07-93	
Lettre à art. 53-54	05-08-93	

Le projet devra être réalisé (et exploité) conformément à cette demande de certificat et documents.

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement



MARIO FONTAINE
Directeur régional

MF/OP/TLF

